

## Ménages pluriactifs et retraités : une majorité d'agriculteurs dans la vallée des Duyes (Alpes de Haute Provence)

Ponchelet D., Bellon S.

*in*

Gibon J. (ed.), Lasseur J. (ed.), Manrique E. (ed.), Masson P. (ed.), Pluvinage J. (ed.), Revilla R. (ed.).  
Systèmes d'élevage et gestion de l'espace en montagnes et collines méditerranéennes

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 27

1999

pages 125-137

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=99600304>

To cite this article / Pour citer cet article

Ponchelet D., Bellon S. **Ménages pluriactifs et retraités : une majorité d'agriculteurs dans la vallée des Duyes (Alpes de Haute Provence)**. In : Gibon J. (ed.), Lasseur J. (ed.), Manrique E. (ed.), Masson P. (ed.), Pluvinage J. (ed.), Revilla R. (ed.). *Systèmes d'élevage et gestion de l'espace en montagnes et collines méditerranéennes*. Zaragoza : CIHEAM, 1999. p. 125-137 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 27)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

## Ménages pluriactifs et retraités : une majorité d'agriculteurs dans la vallée des Duyes (Alpes de Haute Provence)

D. Ponchelet et S. Bellon

Département de Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement (SAD),  
Unité d'Ecodéveloppement, INRA-Centre de Recherche d'Avignon,  
Domaine de Saint Paul, Site AGROPARC, 84914 Avignon Cedex 9, France

**RESUME** – Si les activités agricoles demeurent relativement importantes dans la vallée provençale des Duyes, elles se déroulent le plus souvent en dehors du "modèle de référence" élaboré dans les années 60. Ainsi, nombreuses sont les exploitations comportant des ménages pluriactifs et celles où l'exploitant lui-même ou son conjoint sont des retraités de l'agriculture. De plus, des chefs d'exploitation non issus du monde agricole ou rural se sont installés. Ceux-ci ont opéré une triple mobilité : sociale, professionnelle et géographique. Il en résulte une forte diversité dans la forme et la place que prend l'activité agricole, aussi bien dans le temps que dans les revenus des ménages. Ce texte a deux objets : le premier est d'analyser la diversité des exploitations d'un point de vue socio-économique en nous attachant plus particulièrement aux formes "atypiques" qu'elles adoptent par rapport à une représentation dominante ; le second est de repérer et d'analyser les motivations de ces exploitants pour exercer leur activité dans ce cadre. Nous examinons, en particulier dans le cas des chefs d'exploitations pluriactifs et de ceux qui sont venus d'ailleurs, les modes de régulation qu'ils mettent en oeuvre afin de développer des systèmes d'activité relativement complexes. Nous nous appuyons sur deux grands types d'informations : (i) celles obtenues par le recensement agricole de 1988 d'une part (184 exploitations recensées) ; et (ii) celles recueillies au cours d'entretiens auprès de ménages agricoles d'autre part (35 entretiens au total, incluant un sous-échantillon quasi-exhaustif dans la commune la plus importante de la vallée). Cette approche conduit non seulement à repenser les notions de renouvellement et de viabilité attribués à "l'exploitation" mais aussi à reconsidérer les relations entre formes d'agriculture dans une société rurale.

**Mots-clés** : Exploitation agricole, systèmes d'activité, ménages, pluriactivité, régulations, vallée provençale des Duyes.

**SUMMARY** – "Farms with pluriactive households and retired farmers: A prevalent situation in the Duyes valley (French Prealps)". Although farming is still a prevailing activity in the Duyes valley (northern Provence) it generally occurs in forms that differ from the "standard farm model" promoted in the sixties. A large number of farms consist of pluriactive households or are managed by retired farmers. Other farm managers, the so-called "neofarmers", have entered farming with no agricultural or even rural background and thus accomplished a threefold mutation: social, professional and geographic. As a result, the modes and role of farming activity display wide diversity both as regards time allocated and income. Our paper had two objectives. The first was to analyse farm diversity from a socio-economic viewpoint, paying particular attention to the non-standard farming patterns adopted, compared with the mainstream representation of farming. The second was to identify and analyse farmer motivations to operate in such a context. More specifically, we examined the system of regulation set up by pluriactive or neofarmers to carry out complex systems of activities. We combined two sources of information: (i) data derived from the 1988 French National Agricultural Census, which show the extent of part-time farming in a total population comprising 184 farm households; and (ii) information from 35 interviews which enabled us to assess household trajectories, motivations and regulations. This combined approach led on to discussing "farm" sustainability and viability and reconsidering the relations between various forms of agriculture in a local rural society.

**Key words**: Farms, activities systems, households, pluriactivity, regulation, southeastern France, Duyes valley.

### Introduction

La vallée des Duyes, proche de la ville de Digne avec laquelle elle forme le canton de Digne-Ouest, abrite actuellement neuf communes. L'altitude varie entre 600 mètres (Aiglun) et 1800 mètres (les Hautes Duyes). Son territoire est classé par le Ministère de l'Agriculture et par l'Union Européenne en "zone de montagne" (600 à 1200 mètres) et de "haute montagne" (au-dessus de 1200 mètres) ainsi qu'en "zone défavorisée". Ce classement donne lieu à un régime particulier d'aide aux agriculteurs.

Ce n'est pourtant pas un désert humain. Non seulement les activités agricoles y ont mieux résisté que dans les zones toutes proches mais des lotissements ont également été créés dans le bas de la vallée, dans les communes proches de Digne et de la route nationale qui y mène. Aussi, la population de la vallée a-t-elle augmenté de façon spectaculaire au cours des trente dernières années après une chute brutale à la fin du siècle dernier, ce qui avait entraîné le regroupement de plusieurs communes, leur nombre passant de 15 à 9. Actuellement, la population active dans l'agriculture ne représente plus qu'une très faible part de la population totale de la vallée, les emplois dans le secteur agricole y étant minoritaires.

Cependant, si les activités agricoles demeurent relativement importantes, elles se déroulent dans la majeure partie des exploitations, en dehors du "modèle de référence" construit dans les années 60 par les organisations professionnelles et le Ministère de l'Agriculture et consignés dans les grandes lois d'orientation agricole (Blanc *et al.*, 1990). Ce modèle, rappelons le, était celui de l'exploitation familiale, où au moins le couple travaille à plein temps sur l'exploitation et peut vivre d'un travail agricole *sensu stricto*, cette exploitation étant transmise de père en fils, par succession.

Certes, ce modèle n'est pas absent de notre zone d'étude mais il est fort minoritaire quant à la proportion d'exploitants qu'il est censé représenter même s'il reste dominant du point de vue de l'occupation du territoire. A côté, nombreuses sont les exploitations où les ménages sont pluriactifs, que ce soit le fait du conjoint ou du chef lui-même, ainsi que celles où le chef lui-même ou son conjoint sont des retraités de l'agriculture. De plus, dans cette vallée, a eu lieu un apport de chefs d'exploitation non issus du monde agricole ni même rural. Ces exploitants ont ainsi opéré une triple mobilité : sociale, professionnelle et géographique. Ceci nous amène d'ailleurs à moduler notre propos initial : si l'on peut parler de "résistance" des activités agricoles, il serait malvenu d'utiliser ce même terme pour qualifier le comportement des exploitants – leur capacité à entreprendre et leur dynamisme n'y trouveraient pas place.

Il résulte de cet ensemble de faits une diversité dans la forme et la place que prend l'activité agricole, aussi bien dans le temps que dans les revenus des ménages.

Ce texte a donc deux objectifs : le premier est d'analyser la diversité des exploitations agricoles d'un point de vue socio-économique, en nous attachant plus particulièrement aux formes "atypiques" qu'elles adoptent, par rapport à la représentation dominante ; le second est de repérer et d'analyser les motivations des exploitants agricoles pour exercer leur activité dans ce cadre et d'examiner, en particulier dans le cas des chefs d'exploitations pluriactifs et de ceux qui sont venus d'ailleurs, les modes de régulation qu'ils mettent en oeuvre afin de stabiliser des systèmes d'activité relativement complexes (Cellier et Marquié, 1980).

Nous nous appuyons sur deux grands types d'informations : celles obtenues par le recensement général de l'agriculture (RGA) de 1988 d'une part<sup>1</sup>, sur celles recueillies au cours d'entretiens auprès de 35 ménages agricoles (sur un total de 184 recensés en 1988) d'autre part. Dans l'échantillon enquêté, les exploitants de la commune la plus importante de la vallée (Thoard) affiliés à la Mutualité Sociale Agricole ont été pratiquement tous rencontrés.

## Résultats

Le "modèle de référence" ne permet pas de décrire le paysage social de l'agriculture de la vallée, sinon par contraste

Les exploitations agricoles enquêtées par les Services Statistiques lors du recensement de 1988 peuvent être classées selon le temps consacré à l'activité agricole. En première approche, nous nous limitons à deux catégories : (i) les exploitations à plein temps, c'est à dire utilisant au moins l'équivalent d'un emploi annuel à plein temps ; et (ii) les exploitations à temps partiel. Ensuite, à l'intérieur de ces deux grandes catégories, nous distinguons huit types selon la composition des revenus des ménages dont au moins un membre actif –et non salarié– travaille dans l'agriculture. En

<sup>1</sup> Il s'agit d'un tirage spécial effectué par Eliane Baillot (INRA-ESR-Toulouse) sur la base d'une typologie élaborée par Laurent *et al.* (1994). Une exploitation plus détaillée de ces résultats statistiques a donné lieu au texte de Ponchelet et Bellon (1997).

effet, à ce revenu dont l'origine est l'activité agricole peut s'ajouter un revenu d'activité extérieure (cas de la pluriactivité) et/ou une retraite<sup>2</sup>. Les effectifs correspondants à chacun des huit types identifiés sont présentés dans le tableau suivant (Tableau 1). Les données précédentes et les entretiens que nous avons conduits nous permettent de faire les commentaires suivants.

Tableau 1. Types d'exploitation selon le temps consacré à l'activité agricole et place de l'agriculture dans le revenu des ménages (source : RGA, 1988)

Types	Temps partiel	Temps plein	Total
Agriculture avec ou sans diversification (A)	4	16	20
Agriculture et pluriactivité (A+P)	41	31	72
Agriculture et retraite (A+R)	33	36	69
Agriculture, pluriactivité et retraite (A+P+R)	10	13	23
Effectif total	88	96	184

### *Le modèle de référence est marginal*

Sur les 184 exploitations recensées en 1988<sup>3</sup>, à peine un peu plus de la moitié d'entre elles (96) occupait au moins une personne à plein temps et parmi elles, 16, soit moins de 10% du total font vivre à part entière (avec les restrictions déjà exprimées) le ménage, sans revenu d'activité extérieure ou de retraite. Ceci ne veut pas dire qu'elles répondent pleinement à ce que nous avons appelé "le modèle de référence". En effet, elles sont parfois tenues par des personnes ne provenant pas du milieu agricole, ce que le recensement ne permet pas de savoir. En revanche les données statistiques sont disponibles pour estimer le nombre d'exploitations à temps plein avec diversification, parce que la majorité de ce type d'exploitation a recours à ce que les statisticiens nomment les "activités diverses" ou la diversification. Cette dernière peut être de fait qualifiée, de façon plus conforme au vocabulaire classique de l'économie, d'"intégration" verticale ou horizontale (Williamson, 1985)<sup>4</sup>. Les exploitations avec diversification/intégration sont au nombre de 12. Les enquêtes nous permettent de préciser en quoi consiste cette intégration :

(i) Certaines exploitations opèrent ce que nous convenons d'appeler "l'intégration verticale", c'est à dire que le processus de production va depuis la phase de production de la matière première (procurée par l'activité agricole proprement dite) jusqu'au produit fini et même jusqu'à sa vente. Il y a alors recombinaison de plusieurs opérations techniques et la division du travail peut disparaître : l'intégration est alors quasi totale. Un exemple relativement courant dans la vallée nous est fourni par la production de fromages de chèvres ; l'exploitant transforme lui même le lait des chèvres qu'il élève en fromage que lui même ou son conjoint vend sur les marchés ou aux particuliers. Seuls les graines, les engrais, de petites quantités d'aliments sont achetés au-dehors, ainsi que les services vétérinaires. Les produits biologiques donnent aussi souvent lieu à la vente directe.

(ii) Lorsque le chef d'exploitation valorise plus largement ses moyens de production "l'intégration horizontale" apparaît. Il peut par exemple produire certains de ses intrants, comme des fourrages, ce qui semble être la règle chez la majorité des agriculteurs et surtout des éleveurs. Il peut aussi ajouter à son activité agricole proprement dite d'autres activités. Il valorise alors certains éléments de son exploitation, le territoire pour les activités touristiques (gîte rural, ferme-auberge) ou le matériel pour des travaux de terrassement, d'élagage ou de ramassage de fumier, chez d'autres exploitants ou

<sup>2</sup> Les données du RGA ne nous permettent malheureusement pas de connaître l'existence d'autres sources de revenu et en particulier des revenus de la propriété ou de transferts sociaux.

<sup>3</sup> Il faut souligner le fait que les auteurs du recensement ont une conception assez large de l'exploitation agricole puisqu'ils considèrent comme telle toute activité agricole utilisant 1 ha de terre ou 20 ares de cultures spécialisées ou encore un nombre minimum d'animaux (1 vache par exemple).

<sup>4</sup> L'analyse repose sur l'idée qu'une entreprise sans intégration, verticale ou horizontale, est une "unité technologique indécomposable". Si l'on applique ces concepts à l'activité agricole, l'élevage hors sol en serait le prototype.

particuliers. Le résultat final de son travail est cette fois formé de plusieurs produits : produits agricoles proprement dits, "produit touristique", et autres. Il s'agirait de la diversification au sens propre du terme, diversification qui a ici une caractéristique particulière : les moyens de production, le territoire en particulier, en sont les supports.

Ainsi nous constatons donc que seuls quatre ménages (16 au total moins 12 exploitations avec diversification) se consacrent à plein temps à l'activité agricole *sensu stricto* et ne vivent que d'elle. Ceci ne veut pas dire que tous ses membres sont employés à plein temps puisqu'actuellement une exploitation dite à plein temps ne se doit plus d'occuper que l'équivalent d'une seule personne...

De fait, les deux grands groupes dominant numériquement sont constitués par les ménages pluriactifs et les ménages de retraités.

### *La dominante numérique des ménages pluriactifs et des retraités*

Les ménages pluriactifs sont ceux où le conjoint mais aussi le chef d'exploitation et parfois les deux ont une activité extérieure rémunérée. On parle alors de pluriactivité et du point de vue statistique, ce serait le modèle "normal" puisque 72 ménages agricoles sont pluriactifs. Dans la majeure partie des cas, c'est le conjoint qui a un emploi extérieur. Comme on peut s'y attendre, la pluriactivité est plus présente dans les exploitations à temps partiel que dans celles à temps plein.

Les emplois occupés par les conjoints des chefs d'exploitations et/ou ceux-ci se trouvent dans le secteur tertiaire, essentiellement dans la santé et l'administration. Depuis quelques années, la ville de Digne mise sur l'héliothérapie et sur le renouveau du thermalisme. Cependant, dès le début des années 50, les élus locaux et en particulier l'ancien maire de la commune la plus importante de la vallée, affirmait que pour maintenir l'agriculture, il fallait offrir des emplois aux épouses : une maison de retraite fut créée avec cet objectif. Cette maison de retraite emploie effectivement aujourd'hui un certain nombre de conjointes d'exploitants. L'administration, que ce soit celle de l'Etat (la préfecture et les services départementaux) ou celle des collectivités locales, les municipalités surtout, offre ainsi des emplois qui permettent à des fils d'agriculteurs de maintenir en totalité ou en partie les exploitations des parents.

En fait, la pluriactivité des ménages agricoles ne semble pas totalement nouvelle dans cette vallée : nombre de chefs d'exploitation pluriactifs sont les fils d'anciens agriculteurs eux-mêmes pluriactifs, les mères ayant souvent une occupation non agricole, à l'extérieur ou même au foyer. Peut être le fait était-il moins fréquent, les moyens de transport et surtout l'automobile étant moins développés, mais nous n'avons pas les moyens de le vérifier. En revanche, les agriculteurs pluriactifs de la génération aujourd'hui à la retraite étaient souvent employés dans le secteur secondaire, en particulier dans l'industrie chimique ou les divers métiers du bâtiment pour les hommes, dans l'Education nationale ou comme nourrice pour les femmes.

Les ménages comportant des retraités sont également numériquement importants : ils sont au nombre de 69 soit nettement plus que le tiers de l'effectif total. Lorsque l'exploitation n'occupe qu'un temps partiel (33), il s'agit d'exploitations dites "de retraite", la population des ménages se réduisant à sa plus simple expression : une seule personne. Dans les cas d'exploitations à temps plein travaillées par des ménages dont au moins un membre perçoit une retraite (36), ce sont très souvent des exploitations dont le chef officiel est l'épouse de l'ancien titulaire, alors même que celui-ci continue à diriger et à réaliser la grande partie des travaux. Cet arrangement vise à améliorer une retraite future, tout en maintenant un certain niveau de revenu agricole. Nous n'avons malheureusement eu que peu d'opportunités d'enquêter ces ménages et sommes donc réduits au seul examen des données statistiques.

Enfin une quatrième catégorie de ménages est formée par ceux qui perçoivent à la fois des revenus agricoles, des revenus d'activité extérieure et de retraite. Ils sont nettement moins nombreux que les deux catégories précédentes : 23 au total, dont 10 avec activité agricole à temps partiel, 13 à temps plein. Ce sont souvent des ménages avec cohabitation générationnelle, le père, la mère ou les deux étant retraités, le fils ayant repris l'exploitation et l'épouse travaillant au-dehors.

Les enquêtes nous ont révélé l'importance d'un groupe spécifique, celui d'exploitants agricoles venant d'ailleurs. Le phénomène est suffisamment important pour être pris en compte. Cette catégorie recoupe en partie les précédentes puisque les ménages peuvent vivre exclusivement du produit de

leur activité agricole ou conjuguer revenu de l'activité agricole et revenu d'une autre activité. A ce jour, il n'y a pas de retraité parmi eux.

## Des structures et pratiques spécifiques

### *Structures foncières et utilisation des terres*

Les structures foncières et l'allocation qui est faite des terres disponibles sont très différentes selon que les exploitations occupent un emploi à plein temps ou non. Dans la mesure où les exploitations à temps partiel sont souvent attachées à un chef qui est pluriactif ou à la retraite, elles nous intéressent tout particulièrement. Les caractéristiques sont les suivantes (Tableau 2) :

(i) Tout d'abord, la superficie totale moyenne des exploitations à temps partiel est de 25 ha, soit près de quatre fois moins que celle des exploitations à plein temps : 95,5 ha. Au total, elles couvrent 2238 ha au lieu de 9165 ha.

(ii) Paradoxalement, les terres sont moins utilisées dans les exploitations à temps partiel que dans les exploitations à temps plein, en particulier chez les exploitants avec pluriactivité ou retraite (à peine le quart des terres disponibles sont utilisées dans les exploitations avec retraite). Ce dernier constat est peut être à mettre en regard avec la réglementation où un retraité de l'agriculture ne peut exploiter qu'une superficie équivalente à 1/5 de la superficie minimum d'installation propre au département, ainsi qu'aux fortes réticences à céder des terres en location.

(iii) Enfin, le faire valoir direct (FVD) domine très largement chez les exploitants à temps partiel en général (80%). Chez les retraités de l'agriculture, il est de 100%. Or, les terres utilisées dans les exploitations à temps plein ne le sont que pour moitié. Cette proportion descend même à un peu plus du quart (27%) dans les exploitations proches du "modèle de référence", c'est à dire sans activité extérieure ni retraite mais avec ou sans "diversification".

Tableau 2. Données structurelles relatives aux huit types de ménages de la vallée des Duyes (source : RGA 1988)

	Temps partiel				Total temps partiel	Temps plein				Total temps plein
	A	A+P	A+R	A+P+R		A	A+P	A+R	A+P+R	
Superficie totale (SUP) en hectares (ha)	342	1044	746	106	2238	1446	3170	3027	1522	9165
Nombre d'exploitations	4	41	33	10	88	16	31	36	13	96
Superficie moyenne (ha)	85,5	25,5	22,6	10,6	25,4	90	102	84	117	95,5
SAU totale	167	302	173	40	682	523	1297	1004	691	3515
SAU moyenne (ha)/exploitation	41,75	7,4	5,2	4	7,75	33	42	28	53	36,61
SAU/SUP	49%	29%	23%	38%	30%	36%	41%	33%	45%	38%
SAU en FVD (ha)	105	246	173	34	558	143	510	815	336	1804
FVD/SAU <sup>†</sup>	63%	81%	100%	85%	81%	27%	39%	81%	49%	51%

<sup>†</sup>Est le % de la SAU en FVD

Il semblerait donc que les agriculteurs à temps partiel ne cherchent pas à augmenter la taille de leur exploitation puisqu'ils laissent des terres inutilisées et qu'ils n'ont que très peu recours aux locations. Alors que les orientations productives sont sensiblement les mêmes dans tous les types d'exploitation, la place des différentes cultures et les systèmes d'alimentation du troupeau (ovin ou

caprin pour l'essentiel) différent. Dans les exploitations à temps partiel, les prairies artificielles sont relativement plus cultivées tandis que les parcours sont moins utilisés que dans les exploitations à temps plein. Ceci est particulièrement vrai là où il y a activité agricole à temps partiel et pluriactivité. Les prairies cultivées permettent de minimiser le travail d'astreinte sur le troupeau : d'une part en fournissant le foin, d'autre part en offrant des superficies qualifiées de "rapides" en termes d'ingestion (Meuret *et al.*, 1993). En revanche, pâturer sur parcours signifie transport et garde quasi quotidiens, dans la mesure où les clôtures n'étaient pas encore très répandues à la date du recensement. Par ailleurs, la vente directe et plus généralement, l'intégration ou la diversification des activités, sous quelque forme que ce soit, sont inexistantes dans les exploitations à temps partiel et avec pluriactivité.

En résumé, le temps plus que la superficie de l'exploitation apparaît être un facteur limitant.

Un effet de ce manque de temps –mais sans doute aussi de matériel– est un recours assez fréquent aux entreprises de travaux agricoles : 16 des exploitants pluriactifs sur 27 y ont recours et 12 sur 33 chez les retraités. Ces exploitations ne sont pas des "bricoles" (Weber, 1989) : le recours à l'entreprise a un coût financier précis qui est intégré dans un calcul économique et indique donc un certain niveau de rationalité propre à l'entreprise.

### *De faibles revenus agricoles*

Les exploitations à temps partiel dégagent des revenus faibles, voire très faibles : sur les 66 exploitations qui dégagent un revenu annuel inférieur à 2400 Ecus<sup>5</sup>, 60 sont des exploitations à temps partiel mais toutes sont le fait des ménages ayant d'autres sources de revenu, revenu d'activité extérieure ou retraite tout au moins (Ponchelet et Bellon, 1997).

Les revenus de ces exploitations sont trop faibles pour faire vivre des ménages surtout lorsque ceux-ci sont composés de deux personnes et plus, ce qui est le cas des exploitations à temps partiel avec pluriactivité, où la taille du ménage est de 2,4 personnes. Rien cependant ne nous permet d'inférer que c'est la raison –ou la seule raison– qui explique la pluriactivité des ménages agricoles. En premier lieu, les revenus dégagés pourraient être plus élevés : le faible taux d'utilisation et de location des terres en sont des indices, mais surtout, la présence de pluriactivité dans des ménages disposant de bons revenus agricoles doit nous inciter à la prudence. Certes, la pluriactivité est moins courante chez les ménages auxquels est attachée une exploitation à temps plein mais le revenu dégagé par l'activité agricole dans les ménages pluriactifs est souvent plus élevé que chez ceux qui se consacrent uniquement à l'agriculture. Ce n'est donc pas la faiblesse absolue des revenus qui explique l'activité extérieure, en particulier celle des femmes ; il faut en chercher la raison ailleurs (Bonny, 1991 ; Corsi, 1993). L'origine sociale et les aspirations des membres du ménage doivent être pris en compte (Brun, 1989). Tout d'abord, le nombre d'exploitations diminuant fortement au cours du temps, le nombre de conjoints d'origine agricole diminue lui aussi. Ensuite, les enfants d'agriculteurs eux mêmes, en particulier les filles, suivent souvent d'autres formations que la formation agricole. Enfin, un certain nombre d'agriculteurs eux-mêmes ne viennent plus du monde agricole, malgré le "modèle de référence".

Dès lors, comment expliquer le maintien, voire l'arrivée d'agriculteurs dans cette activité somme toute peu propice à générer des revenus satisfaisants, si l'on se place dans une optique purement économique ? Les données statistiques sont ici de peu de recours ; en revanche, les enquêtes nous ont permis de mieux cerner cette question.

## Motivations et régulations

### *L'argent, le devoir et le jeu*

Au cours des entretiens, nous avons identifié trois motivations principales, non exclusives l'une de l'autre :

(i) Les exploitants agricoles entrevus ont une motivation commune, celle d'obtenir un revenu ou tout au moins des produits consommables et/ou pouvant donner lieu à du troc. L'activité économique,

<sup>5</sup> Il s'agit d'un revenu brut théorique, obtenu par calcul (prenant en compte les superficies cultivées, la nature des cultures et/ou le nombre d'animaux ainsi que les charges qui peuvent être affectées à ces productions) et non d'un constat fait sur la base de déclarations de l'exploitant.

en particulier lorsqu'elle est portée par un producteur agricole indépendant, signifie une stratégie pour modifier la nature, le monde objectif sur lequel il a prise. La stratégie est sanctionnée par l'échec ou le succès, signe de la compétence de l'agriculteur et de l'efficacité des moyens qu'il a mis en oeuvre en fonction de son objectif. Néanmoins, l'activité agricole ne saurait avoir comme motivation unique la seule recherche de profit ou plutôt de revenu. En effet, si l'on juge que la seule motivation est le revenu, on ne voit pas pourquoi un individu s'engagerait dans l'activité agricole plutôt que dans un autre secteur économique, d'autant plus que le revenu agricole est le plus souvent inférieur à celui qui peut être obtenu ailleurs et qu'en tout état de cause, plusieurs des personnes enquêtées nous ont dit avoir quitté un emploi où le salaire était plus important que le revenu agricole espéré.

(ii) Une autre motivation s'est révélée : il s'agit de l'obéissance à la norme, que nous appellerons un peu abstraitement "le devoir". Les exploitants qui ont succédé à leur père l'expriment souvent. Le devoir met en relation l'agriculteur et le monde social auquel il participe par une adhésion à des valeurs communes. Le métier, le patrimoine et bien sûr la famille en sont des composantes. Il est "normal" qu'un fils d'agriculteur succède à son père d'autant plus que l'exploitation agricole est assise sur des terres qui appartiennent depuis longtemps à la famille : le fait qu'un aïeul ait patiemment réuni des parcelles au cours de sa vie est à la fois un motif d'orgueil et une charge. En effet, ce respect du passé peut avoir un coût et il a donc des limites : une norme sociale n'est pas une loi. Un pluriactif cherchera alors à (faire) exploiter son domaine afin d'entretenir les terres et si possible obtenir un revenu mais sous la forme la plus souple possible de telle façon de garder un droit de contrôle tacite sur l'exploitation et d'en conserver la propriété. Une conséquence est la rareté des baux écrits dans la zone. Néanmoins, là encore, le respect du patrimoine familial est limité par les possibilités de spéculation. En effet, la perspective de vendre des bâtiments pour des résidences secondaires ou d'obtenir des autorisations pour la construction de petits lotissements mène à une ambivalence des comportements : le patrimoine peut devenir soudainement un capital mobilisable.

(iii) Enfin, une troisième motivation est apparue, le plus souvent chez les agriculteurs venant d'ailleurs. Elle pousse à un choix délibéré en faveur de l'agriculture ; elle est de nature hédoniste, voire ludique. Elle relève du principe de plaisir faisant face au principe de réalité. Elle met l'individu face à lui-même et à son monde subjectif, celui auquel il a un accès privilégié, voire exclusif. Pour certains, s'engager dans une exploitation signifie un franc rejet face à la condition salariale et aux coûts psychologiques qu'impose la participation, par l'emploi, au monde de l'industrie, du grand commerce. L'activité agricole est considérée comme un refuge pouvant assurer une certaine autonomie. Le choix des productions et des techniques ainsi que de la taille de l'exploitation est évidemment en rapport avec cette conception. Plus encore, certains s'installent afin de produire tel type de plantes déterminées à l'exclusion de toute autre. Ils sont donc extrêmement spécialisés et professionnalisés. Les projets d'installation sont alors le pivot de véritables projets de vie, d'une conception de la "vie bonne". Néanmoins, dans ces projets de vie, travail et vie ne sont pas confondus : ces agriculteurs cherchent à rendre leur activité professionnelle attrayante et ils la maintiennent séparée de la vie familiale et domestique. On ne cherche pas à dissoudre le travail en tant qu'activité contraignante mais à le circonscrire tout en ne se résignant pas à ne pas en modifier les conditions d'exercice (Meda, 1995).

Des compromis doivent pourtant être trouvés lorsque les motivations prennent un caractère contradictoire ; si la motivation économique ne saurait à elle seule expliquer le choix de l'agriculture, il est clair que le devoir ou le jeu ne peuvent s'imposer totalement. Le principe de réalité s'y oppose, de telle sorte qu'il s'agit d'un ensemble spécifique de motivations, même si l'obéissance, devenue devoir, exclut le jeu.

Nous pouvons représenter ce complexe de motivations par un triangle dont les trois angles seraient l'argent (A), le devoir (D), le jeu (J). La position de chacun des agriculteurs se trouvant soit sur l'un des axes, soit à l'intérieur du triangle (Fig. 1). Elle dépendrait de la part que prend l'intérêt économique, le devoir d'obéissance à la norme ou la part de jeu que l'agriculteur attribue à l'exercice de son activité agricole.

Aucun exploitant ne se trouvera aux sommets du triangle puisque nous avons indiqué qu'une motivation unique ne pouvait pas expliquer la décision de s'installer. Les agriculteurs venant de l'extérieur se situeront sur l'axe AJ tandis que les agriculteurs qui ont succédé à leur père se situeront près de l'axe AD ; nous disons "près" car rares sont ceux qui ne trouvent pas un certain plaisir à l'exploitation agricole.

### Temps et régulations

La présence de systèmes d'activités plus ou moins complexes, en particulier lorsque le chef d'exploitation est pluriactif, implique évidemment une organisation du temps. A l'intérieur d'un volume global d'heures, des régulations peuvent être nécessaires. Elles peuvent affecter l'activité agricole elle-même ou les autres activités ; elles peuvent aussi porter sur la relative souplesse de certaines "ressources" en travail, cette souplesse étant d'autant plus grande que les réseaux de proximité (parenté, voisinage, amitiés) sont étendus. On retrouve là le poids de la famille chez les agriculteurs qui ont succédé à leur père.

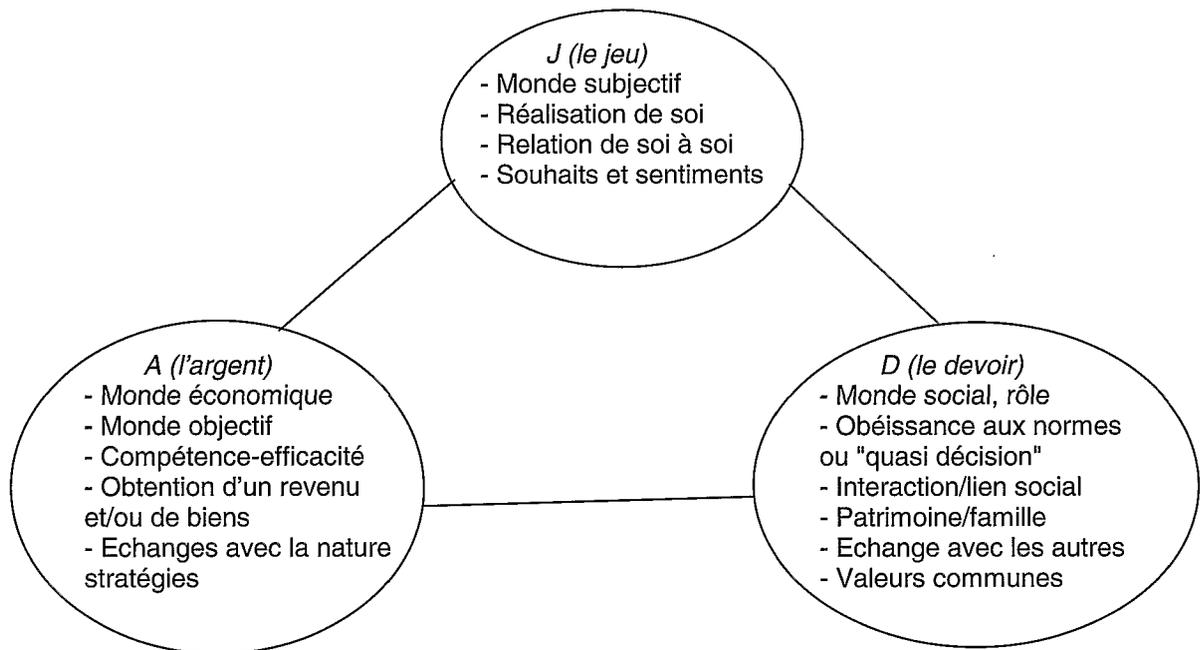


Fig. 1. Les motivations de l'activité agricole.

#### (i) Les régulations qui diminuent le volume ou modifient le rythme de l'activité agricole

La façon la plus simple de rendre compatibles les différentes activités est évidemment de réduire le volume ou de modifier la nature de l'activité agricole. C'est ce que l'on constate chez quelques uns ; les terres louées sont alors rendues au propriétaire tandis que les terres en propriété sont cédées, ou plutôt prêtées à titre précaire, sous des formes diverses.

Les pluriactifs qui ont succédé à leur père ont tous liquidé les troupeaux, parfois avant la reprise officielle de l'exploitation, lors de l'entrée dans la seconde activité ou lors de l'installation officielle. Il n'y a donc plus d'animaux sur ces exploitations, sauf lorsque le fils a préféré garder un petit nombre de bêtes dans le but d'occuper le père lui-même, ce que l'on appellerait une "cessation progressive d'activité autogérée" ! Nous avons également rencontré un exploitant pluriactif qui, contrairement au cas précédent, conservait quelques bovins pendant que son fils était à l'armée, au cas où ce dernier ne trouverait pas de travail à son retour. Dans ces deux situations l'élevage paraît transitoire. Les seules exploitations où les productions animales forment l'essentiel de l'exploitation sont précisément celles des "néo", lapins, volailles élevées en plein air, chevaux. De fait, ce sont des élevages qui, lorsqu'ils sont faits à une échelle relativement réduite signifient peu "d'astreinte" et un rythme de travail assez régulier.

Les systèmes de commercialisation dépendieux en temps sont allégés et remplacés par d'autres. Ainsi, à la vente directe des fromages s'est substituée la vente au grossiste ; le foin est vendu sur pied aux voisins, ce qui évite les longues manipulations, le chargement, déchargement, stockage, etc. De fait, on constate que dans la majeure partie des cas rencontrés et dans les statistiques également, pluriactivité et diversification (qui consiste essentiellement dans la transformation et la vente directe des produits à la ferme ou sur les marchés et les foires) s'excluent mutuellement.

La simplification des systèmes de culture est une autre façon de diminuer le volume et de modifier le rythme du travail. La nature des cultures (dans la zone, pour l'essentiel : les céréales, blé et orge ; les fourrages, sainfoin et luzerne ; les plantes aromatiques, lavande et lavandin, sauge) est choisie certes en fonction du revenu (dont les primes forment un élément important), mais aussi selon les conditions techniques de production. Parmi ces conditions figurent la localisation des terres, en particulier leur éloignement vis à vis de la résidence, leur charge caillouteuse et la présence d'irrigation. Les relations foncières pèsent sur les choix culturels ; ainsi, on évite d'investir beaucoup ou même de faire des cultures pluriannuelles sur des terres dont la tenure est précaire. La quantité de travail exigée et la complexité des circuits de commercialisation interviennent également. Ainsi, les céréales réunissent les conditions les plus favorables pour un agriculteur pluriactif occupé à plein temps par ailleurs. Non seulement le marché est assuré par les coopératives mais de plus, à part "les coups de bourre" (labours, récolte), l'organisation du travail est simple et les rythmes de travail modérés pour peu que les surfaces soient adéquates. Comme nous l'a dit l'une des personnes enquêtées, "la récolte de blé, c'est la moisson ; de là, le passage à la benne puis le camion et le silo". Il n'y a pas de surprise pour le prix, pas besoin de chercher le client et de négocier. En revanche, la dépendance par rapport au climat des cultures fourragères est plus grande et la récolte suppose une organisation particulière des congés. La récolte de foin, entre autres, signifie une série d'opérations : faucher, retourner, andainer, emballer, ramasser, ranger, puis trouver le client, négocier, voire livrer. De là une tendance au remplacement des fourrages par les céréales, d'autant plus que la dévaluation de la lire a provoqué la mévente du foin, alors que les italiens étaient auparavant les meilleurs clients des producteurs de la zone.

Quant aux plantes aromatiques, elles exigent beaucoup de travail mais elles mettent en valeur des terres qui ne pourraient l'être autrement ; le prix peut fluctuer énormément mais on peut stocker l'huile essentielle pendant plusieurs années. Il y a donc là un choix à faire mais, outre le volume global de travail que ces plantes demandent, le rythme est aussi très irrégulier. La récolte de la sauge par exemple doit être faite la nuit ; la distillation de la lavande demande une organisation dans la mesure où l'agriculteur doit prendre son tour pour réaliser l'opération, les distilleries étant souvent en coopérative. Aussi ceux qui ont de fortes contraintes de temps ont-ils souvent abandonné ces cultures. Parfois, des compromis sont trouvés : la sauge, qui demande moins de travail que le lavandin, remplace celui-ci.

La nature de l'autre activité, la forme sociale sous laquelle elle est exercée, jouent un rôle important. L'autonomie relative dont jouissent les enseignants dans l'organisation de leur travail est un atout. Mais d'autres emplois existent qui ménagent des marges ; certains salariés peuvent récupérer les heures supplémentaires sous forme de congés ; l'époque où les uns et les autres ont lieu est affaire de négociation et d'organisation. Pour les entrepreneurs de travaux, le ralentissement de leurs chantiers au moment des "pointes de travail agricole" est possible. Finalement, certains disent avoir diminué la durée de ce que nous appellerons le temps des activités sociales en renonçant à une fonction syndicale. Mais d'autres trouvent le temps d'être élu municipal, parfois même adjoint.

Finalement, le niveau d'équipement en matériel agricole peut apparaître sur-dimensionné. Certains agriculteurs justifient cependant la présence de plusieurs tracteurs, bien que souvent anciens, pour des superficies cultivées relativement exigües par le fait qu'il faut pouvoir réaliser plusieurs opérations simultanément à partir du moment où il est possible de réunir la main d'oeuvre nécessaire. Dans certains cas, la présence de machines est liée à d'autres activités, lorsque l'agriculteur est également entrepreneur de travaux par exemple. C'est même –au-delà de leur compétence en mécanique agricole– la présence de cette ou ces machines qui est à l'origine de l'autre activité, laquelle peut d'ailleurs être la première si l'on se réfère au temps consacré, au revenu obtenu et à la place qu'elle tient dans l'identité de l'exploitant.

#### (ii) Les régulations qui augmentent le volume de travail disponible

Le temps de travail de l'exploitant s'étend démesurément, du moins aux yeux d'un salarié "classique" pour qui temps de travail, temps domestique, temps social et temps personnel sont strictement délimités, voire réglementés (le travail) et se déroulent même souvent sur des lieux différents. De fait, les pluriactifs qui ont succédé à leur père ont tous des emplois extérieurs à plein temps. Mais certains ont un après-midi libre durant les jours de la semaine normalement ouverts ; d'autres ont au moins une certaine latitude pour la fixation des époques de congé. Les labours ou la fauche sont faits le soir ou les week-ends ; l'un des individus enquêtés nous a même déclaré qu'étant insomniaque, il faisait ses foins la nuit. Pourtant, on peut poser la question du rapport entre le contenu

des activités et l'emploi du temps afférent chez les agriculteurs pluriactifs ou à temps partiel. Quelles sont les conséquences, en termes d'organisation et de productivité du travail, du fait que les opérations agricoles sont réalisées pendant les vacances, le week-end ou le soir ? Ceci concerne également d'autres exploitations dans la mesure où elles sont constituées de parcelles parfois éloignées du siège d'exploitation ("travail à distance") et où les agriculteurs souhaitent aussi disposer de temps libre. Mais en fait, les réseaux de proximité de l'exploitant agricole sont mis à contribution et en premier lieu, les parents, le père surtout. De toutes les façons, celui-ci est souvent omniprésent. Le statut d'exploitant agricole apparaît dans certains cas assez fictif de ce point de vue. Certains chefs d'exploitation affirment tout simplement que sans leur père, ils ne sauraient maintenir l'exploitation et se demandent ce qu'ils feront lorsque celui-ci aura disparu.

Les enfants aident également, mais l'épouse très rarement : comme nous l'avons déjà signalé, elle a sa propre activité rémunérée. La parenté éloignée est elle aussi mise à contribution : neveux et oncles donnent un coup de main. Les premiers reçoivent une "gratification" à Noël ou à un autre moment, les autres préparent leurs congés en fonction de cette participation qui est aussi l'occasion de revenir au pays, de se réunir, de se dépenser physiquement et au grand air. Même si ces exploitations ne sont plus familiales, la famille de chacun de ces agriculteurs constitue un réservoir de solidarités (mais aussi de méfiance et d'incertitude à propos du foncier) qui peuvent s'exprimer plus facilement que dans d'autres secteurs économiques.

Les voisins et les amis agriculteurs contribuent occasionnellement à l'activité dans le cadre de la réciprocité, contre l'utilisation de terres délaissées ou contre le prêt de machines. Par ailleurs, les chefs d'exploitations qui ont une entreprise de travaux se connaissant, ils se rétrocèdent, en cas de nécessité, leurs clients et travaux respectifs.

Enfin, il existe des façons plus classiques d'ajuster le travail nécessaire et le travail disponible par des emplois saisonniers tenus par des retraités ou des stagiaires. De ce point de vue, les chefs d'exploitation venus d'ailleurs disposent de moins de flexibilité : la famille fait défaut ; le voisinage, en revanche et surtout de nouveaux réseaux, qui sont en fait l'expression d'un certain projet de vie partagé, s'y substituent en partie. Mais surtout, les exploitations agricoles ont été créées en fonction des disponibilités de travail, disponibilités objectives –les journées n'ont que 24 heures– mais aussi subjectives, en relation avec les projets de vie et les valeurs qui les soutiennent. Ainsi, une exploitante a créé son exploitation pour un mi-temps, son autre activité étant également un mi-temps ; au sujet de l'exploitation, elle affirme : "ça ne paraissait pas raisonnable de voir plus gros".

## Discussion

Les données statistiques et les enquêtes réalisées auprès des ménages sont complémentaires. L'approche quantitative nous a permis d'apprécier le poids de certaines formes d'exercice de l'activité agricole, même si leur contenu technique reste imprécis. Elle donne une certaine image de la diversité en reflétant l'état de la population agricole à un moment donné (Laurent *et al.*, 1994) avec des réactualisations périodiques, faisant l'objet de comparaisons ou de traitements spécifiques, par exemple du point de vue de l'utilisation du territoire (Jullian et Ponchelet, 1994).

Hormis le RGA, d'autres appareils statistiques peuvent être mobilisés. Ils ont cependant des difficultés à rendre compte de phénomènes qui, parfois, leur échappent par construction (Rémy, 1990). En particulier aucune enquête statistique ne fournit de données sur les trajectoires des ménages.

L'apport des enquêtes réalisées directement auprès des ménages est décisif de ce point de vue, dans la mesure où elles permettent d'appréhender la genèse de la diversité des exploitations. Pour mémoire, ces enquêtes mettent en évidence des évolutions ou adaptations subtiles, parfois rapides, des exploitations, le pas de temps concerné étant d'un autre ordre que celui permis par la comparaison de deux enquêtes statistiques (dans le cas du RGA, périodicité de neuf ans). Les statistiques et situations juridiquement définies décrivent très mal, voire produisent une vision déformée et déformante de ces exploitations agricoles. De fait, il se produit un enchevêtrement d'engagements, de compromis, d'habitudes, d'échanges théoriquement imprévisibles : du maïs pour les poules ou les poules elles mêmes contre la location verbale de terres irriguées pour l'un, coup de main contre terres de parcours que l'on est pourtant content de voir débroussaillées pour d'autres,

réunion de tout un noyau familial pour l'arrachage de pommes de terre enfin, toutes choses qui échappent à la vision, par nature homogénéisante, des catégories statistiques et des statuts répertoriés. A la limite, et de ce point de vue, une exploitation agricole n'est jamais semblable à une autre tant chacune d'elle cristallise des histoires et des motivations particulières et mobilise un ensemble de ressources spécifique à chaque chef d'exploitation. Cette remarque nous conduit à nous poser les questions suivantes...

## Comment penser le renouvellement des exploitations ?

Dans la pratique, on suppose qu'un agriculteur succède à un autre agriculteur et l'on parlera de "transmission", de "reprise" (Delord et Lacombe, 1988). Dès lors la publication de chaque recensement agricole donne lieu à des comparaisons de données avec le précédent et il en ressort inévitablement qu'un nombre  $x$  d'exploitations a disparu ; on en déduit tout aussi inévitablement que la concentration a augmenté, étant donné que la superficie moyenne elle aussi s'est accrue, à moins que la superficie agricole totale n'ait diminué.

Les enquêtes nous indiquent cependant que cette façon de concevoir l'évolution ne saurait épuiser toute la richesse et la complexité du processus de renouvellement des exploitations agricoles car elle ignore les mouvements internes au processus pour ne s'intéresser qu'au solde momentané et par définition quantitatif du mouvement. Parmi les exploitations existantes à un moment donné, un certain nombre d'entre elles a été créé ; c'est le cas de pratiquement tous les agriculteurs venus d'ailleurs. Mais au cours du temps, des bâtiments sont construits, des parcelles achetées ou louées. Certains achètent des brebis avec le ferme objectif d'en arriver aux chevaux ; d'autres au contraire élèvent des lapins pour ensuite acheter des brebis...

Mais même dans le cas où l'agriculteur a succédé à son père, qu'est ce que cela signifie ? Certes, au moment de la succession (souvent en fermage), il dispose d'un ensemble de moyens –terres, machines, bétail– bien défini. Mais les enquêtes nous ont indiqué à quel point cet ensemble est instable : certaines terres sont louées, d'autres prises en location, les deux opérations pouvant affecter une même exploitation. La même chose peut être dite des achats et ventes de terre ; des changements d'orientation des systèmes de production puis des systèmes de culture ont lieu. Que reste-t-il au bout d'un certain temps de l'exploitation initiale ? Parfois pas même le siège de l'exploitation puisqu'en raison de l'allongement de l'espérance de vie, décohabitation et charte agricole aidant, les nouveaux chefs d'exploitations résident le plus souvent dans un logement qu'ils ont construit sur les terres parentales tandis que les parents vivent dans l'ancien siège.

## Comment penser la viabilité des exploitations agricoles ?

Du temps où il s'agissait d'assurer l'approvisionnement alimentaire du pays, en même temps qu'un revenu suffisant pour les agriculteurs, sans doute fallait-il définir un modèle d'exploitation agricole qui réunisse les conditions techniques et les structures nécessaires du moment pour remplir ces objectifs. Le modèle servait à sélectionner et orienter les exploitations auxquelles devait parvenir la part essentielle des aides. D'ailleurs, ceux qui étaient délaissés trouvaient facilement à s'employer ailleurs. Aux pluriactifs de cette époque, les professionnels et les "décideurs" objectaient qu'ils exerçaient une pression à la baisse sur les prix.

Depuis, cette pression, si elle existe, est certainement bien faible face à la mondialisation des échanges, admise et accompagnée par la nouvelle politique agricole commune. Dès lors ne faut-il pas penser autrement la viabilité ? Non pas en termes absolus (revenu dégagé), mais en termes relatifs : le rapport entre le revenu et le coût, ce rapport ne pouvant pas être inférieur à 1 à moyen terme ? Au-delà, ce sont les attentes des exploitants qui définissent la viabilité de leur exploitation. Ces attentes dépendent à leur tour de la trajectoire des agriculteurs, de leurs motivations extra-économiques, de l'alternative.

Ce qui importe, si l'on a comme objectif de maintenir l'agriculture parce qu'elle joue un rôle dans le maintien du tissu social et dans la protection des paysages par exemple, c'est le degré de satisfaction de l'agriculteur ; ce degré peut varier à l'intérieur de certaines limites. Ainsi, il est peu probable qu'une activité agricole qui "coûte" ait une chance de se maintenir, à moins qu'elle ait été ainsi conçue dès le

départ ; ce peut être le cas de certaines exploitations dites de "loisir" ou qui visent à restaurer un patrimoine mais ces cas n'ont pas été évoqués dans les enquêtes. Sans doute des exploitations pluriactives et même des exploitations créées par des personnes venues d'ailleurs ont-elles moins de chances de se perpétuer -avec les réserves émises au paragraphe précédent. Néanmoins, on voit mal pourquoi la recomposition permanente des structures agricoles serait moins légitime, alors que le processus de restructuration permanent qui est à l'œuvre aujourd'hui dans le reste de l'économie est bel et bien admis dans les faits, sinon dans ses effets. Une fois cela admis, peut-être sera-t-il plus facile de prendre des mesures d'accompagnement.

Néanmoins, l'idée de viabilité, selon ce que nous avons nommé "le modèle de référence", servait de cadre à la politique agricole : dès lors qu'une exploitation répondait aux critères définis par le modèle, elle était déclarée viable et bénéficiait d'aides et appuis de l'Etat. Mais ce que nous avons décrit indique que la viabilité d'une exploitation dont le chef –et cette fois, le ménage– est inséré dans un système d'activité complexe dépend de la viabilité du système même et pas seulement de la rentabilité de l'exploitation agricole elle-même. Dès lors, c'est la viabilité du système d'activité qu'il faut assurer ; la politique agricole est relativement impuissante dans ce domaine. En effet, la viabilité des systèmes d'activité des ménages est largement fonction des systèmes économiques locaux.

### Quelles relations entre trajectoires et territoires ?

Les trajectoires des ménages sont aussi un élément d'explication de l'organisation actuelle et de l'utilisation du territoire de l'exploitation. Ainsi, lorsque l'on s'intéresse à la constitution ou à la composition des territoires d'exploitation, l'échantillon enquêté se distingue des autres agriculteurs de la vallée. En effet, pour les éleveurs ovins, l'accroissement des troupeaux est une voie d'adaptation qui s'accompagne souvent d'une augmentation de la superficie utilisée. Cette tendance, parfois attribuée à la réforme de la PAC, n'est pas nouvelle. De fait, de nombreuses exploitations d'élevage se sont constituées par agrégation de "campagnes" (correspondant à d'anciennes unités de production) héritées ou récupérées à l'occasion de la déprise agricole de la première moitié de siècle (Dumont, 1954). De même, pour les exploitations de polyculture, on constate des extensions de surface liées à un projet interne à l'exploitation (après l'installation) à la cessation d'activités de voisins (régime de pré retraite) ou à la PAC dans la mesure où les primes sont attribuées selon la surface. *A contrario*, les exploitants que nous avons enquêtés ont plutôt de petits territoires, calibrés de façon "ad hoc" par rapport à un projet souvent alternatif et parfois hors-sol, au moyen d'investissements plutôt limités d'origine extra-agricole. Ces exploitants nouvellement arrivés s'installent surtout dans les marges ("écarts") délaissés par la population "de souche", sur la base de créneaux commerciaux différents. Chez les pluriactifs, on retrouve dans certaines exploitations des formes de production agricoles héritées du modèle dominant de polyculture mais avec une relative simplification des systèmes techniques : substitution foin-céréales, réduction des plantes aromatiques et opportunités permises par les jachères "libres". Parmi elles, les rares exploitations qui ont encore un élevage sont localisées là où la déprise agricole a été plus marquée, c'est à dire sur les franges de la vallée *sensu stricto* (aire de la zone-témoin créée au début des années 1950). Elles apparaissent vulnérables, la présence d'élevage étant parfois une solution d'attente lorsque l'installation du fils est prévue à plus ou moins brève échéance.

### Conclusion

Les relations entre agriculture, rural et urbain sont d'autant plus évidentes que le ménage vient d'un milieu non agricole. Elles révèlent de nouveaux liens entre travail agricole et emploi en milieu rural. La diversité et la coexistence des formes d'activité agricole apparaissent alors comme une condition primordiale du maintien des ménages et d'un tissu rural.

### Références

Blanc, M., Brun, A., Delord, B. et Lacombe, P. (1990). L'agriculture française est-elle encore familiale ? Dans : *Les agriculteurs et la politique*, Coulomb, P., Delorme, H., Hervieu, B., Jollivet, M. et Lacombe, P. (dir.) (éds). Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, pp. 310-327.

- Bonny, S. (1991). Comment les agriculteurs améliorent-ils leur revenu. Une enquête auprès de 1700 exploitants français. *Perspect. Agr.*, 157 : 55-69.
- Brun, A. (1989). La famille comme unité d'analyse du secteur agricole. *Econ. Rur.*, 194 : 3-8.
- Cellier, J.M. et Marquie, J.C. (1980). Système d'activités et régulations dans l'exploitation agricole. *Trav. Hum.*, 43(2) : 321-337.
- Corsi, A. (1993). Pluriactivité : Les critères des choix des ménages agricoles. *Cah. d'Econ. et de Sociol. Rur.*, 26 : 5-28.
- Delord, B. et Lacombe, P. (1988). L'agriculture familiale aujourd'hui : Renouveau et activités des ménages. *INRA-ESR, MRES, Actes et Communications*, 3 : 159-173.
- Dumont, R. (1954). Esquisse de certaines possibilités dans la moitié sud des Basses Alpes. *Rev. de Géogr. Alp.*, XLII(III) : 423-455.
- Jullian, P. et Ponchelet, D. (1994). Diversité des activités des ménages et des systèmes de production dans une vallée des Alpes de Haute Provence. *Cah. Agr.*, 3 : 175-182.
- Laurent, C., Chevallier, C., Jullian, P., Langlet, A., Maigrot, J.L. et Ponchelet, D. (1994). Ménages, activités agricoles et utilisation du territoire : du local au global à travers les RGA. *Cah. Agr.*, 3 : 93-107.
- Meda, D. (1995). *Le travail, une valeur en voie de disparition*. Aubier, Paris.
- Meuret, M., Gascoin, J.M., Surnon, F., Dumont, B., Maitre, P., Ouedraogo, C., Poty, O. et Viaux, C. (1993). Les trois rôles des légumineuses dans les repas pâturés. *Fourrages*, 135 : 311-320.
- Ponchelet, D. et Bellon, S. (1997). Agriculture et poly-activités dans les exploitations de la vallée des Duyes, Dans : *Diversité des exploitations agricoles et développement local, Rapport non publié du Projet CAMAR no. 8001-CT90-0002*, Vol. 1, Hubert, B. et Leclerc, B. (éds). IAM Saragosse et INRA-Ecodeveloppement Avignon, pp. 139-165.
- Rémy, J. (1990). Qui est agriculteur ? Dans : *Les agriculteurs et la politique*, Coulomb, P., Delorme, H., Hervieu, B., Jollivet, M. et Lacombe, P. (dir.) (éds). Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, pp. 257-265.
- Weber, F. (1989). *Le travail à côté*. INRA/EHSS, Paris.
- Williamson, O.E. (1985). *The economic institutions of capitalism*. The Free Press, New York.